

# **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CEYZERIAT DU 30 Novembre 2023**

**N° 33**

Le Conseil Municipal a été convoqué le 24 novembre 2023 pour le jeudi 30 novembre 2023 à 19h30.

Ordre du jour joint à la convocation.

L'an deux mil vingt-trois, le 30 novembre, à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de Ceyzériat s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de M Jean-Yves FLOCHON, Maire.

Il est procédé, conformément à l'article L121-14 du Code des Communes, à la nomination d'un secrétaire de séance : Mme FRANCK Isabelle est nommée secrétaire de séance.

Présents : M FLOCHON Jean-Yves Maire, M POMMERUEL Christian, Mme TAVEL Cécile, Mme FRANCK Isabelle, M CARTE Claude, Mmes TRENTESAUX Claudine, M CARMINATI Alexandre adjoints.  
Mmes ECOCHARD Laurence, FROMENT Josette, BAILLY Delphine, POLIZZI Sylvie, Claire PONCETY, Mrs BOURGIER Jean-Jacques, BERTEAUX Pascal, BRANCHE Pascal, DUSSURGET Jean, THEVENARD Sébastien, JARNET Ludovic, RICHONNIER Romuald.

Excusés : Mmes NAGA Cécile, MICHAUD Gaëlle, M PIVET Sylvain.

Absente : Mme PERROT Isabelle.

Mme MICHAUD Gaëlle a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mme BAILLY Delphine

Mme NAGA Cécile a donné pouvoir écrit de voter en son nom à M FLOCHON Jean-Yves

M PIVET Sylvain a donné pouvoir écrit de voter en son nom à M RICHONNIER Romuald

Le conseil adopte à l'unanimité le compte rendu de séance du 19 octobre 2023.

## **PRESENTATION DES NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS**

Madame Josette Froment, conseillère municipale déléguée, et Madame Sylvie Polizzi conseillère municipale ont accueilli la nouvelle promotion du Conseil municipal d'enfants en ouverture de séance. Chaque jeune élu a pu se présenter, et faire part de sa motivation et de ses souhaits pour l'année à venir. Outre les activités locales, le CME travaillera sur son projet de déplacement en Normandie pour le 80ème anniversaire du débarquement.

## **I – Finances, Personnel Communal, Communauté d'agglomération, Communication** **(J.Y. FLOCHON)**

### **1.1. Présentation du plan communal de sauvegarde.**

Monsieur Ludovic Jarnet présente les grandes lignes du futur plan communal de sauvegarde, actuellement en cours de rédaction. Un travail conséquent, destiné à se doter des moyens à même de faire face, en termes d'organisation, à d'éventuelles crises majeures. Ce travail sera présenté au cours des réunions de quartiers qui seront proposées au cours du premier semestre 2024.

### **1.2. Cession du bâtiment Peloux. (Délibération N°110-2023)**

D'après les études réalisées pour la réhabilitation du bâtiment Peloux, les coûts d'une mise aux normes s'avèrent très élevés (entre 700 000 euros et 1 100 000 euros selon les options retenues). Le conseil municipal a donc décidé en date du 21 septembre 2023 au vu des travaux nécessaires de ne pas garder ce bien dans son patrimoine, et de procéder à sa cession.

Une estimation et des études ont été réalisées pour connaître les modalités de vente. Le tènement comprenant le local commercial de « La Poste », a une fonction d'accueil du public : De ce fait la commune ne peut pas vendre le bâtiment en totalité mais partiellement, en conservant la partie louée à « la Poste ». Cette partie fait l'objet d'un bail commercial, moyennant un loyer de 19 500 euros annuel.

Monsieur le maire informe le conseil municipal, qu'une proposition a été faite par la société SCI IMOES à la commune pour l'acquisition de ce bien. Les deux étages supérieurs, ainsi que l'ensemble de la partie arrière (salle du foyer et salles de musiques aux 1er et 2è étage) seront cédés pour un projet visant à l'aménagement de logements. L'assiette foncière nécessaire à la réalisation de places de parking supplémentaires sera par ailleurs comprise dans cette cession. Cette importante décision a été votée à l'unanimité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-Décide de céder à la SCI IMOES une partie de la parcelle AL 402 (bâtiment) et une partie de la parcelle AL 400.

-Autorise monsieur le maire à entreprendre les démarches nécessaires à la cession de ce tènement, et notamment l'intervention d'un géomètre-expert pour la division et le bornage.

### **1.3. Désaffectation du bâtiment Peloux et de ses abords (Délibération N°109-2023)**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que pour permettre la cession du tènement du Peloux, il convient préalablement de constater la désaffectation du domaine public du bâtiment (hors local de La Poste) et d'en prononcer le déclassement pour le faire entrer dans le domaine privé communal.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des présents décide :

-de constater la désaffectation d'une partie des parcelles AL 402 et AL 400 qui seront cédées. (sauf le local commercial de la Poste).

-de prononcer le déclassement du domaine public communal d'une partie des parcelles AL 402 et AL 400 qui seront cédées pour une incorporation dans le domaine privé communal.

### **1.4. Projet de construction d'une nouvelle salle.**

En prolongement, et suite à l'interrogation de plusieurs conseillers, Monsieur le maire a évoqué le principe de la construction d'une nouvelle salle communale, dont l'implantation pourrait être située sur l'aire de loisirs de Domagne. D'une capacité d'environ 120 places, elle offrirait une capacité intermédiaire entre la salle Bouvard et le centre-festif. La réalisation d'un cahier des charges sera effectuée, suite à différentes visites de salles similaires, avant lancement d'une procédure visant à désigner un cabinet de maîtrise d'œuvre.

### **1.5. Extension carrière : acquisition de parcelles. (Délibération N°110-2023)**

Une nouvelle promesse de vente a été signée concernant l'extension de la carrière.

Le conseil municipal accepte l'acquisition des parcelles C 80 (904m<sup>2</sup>) et C 93 (330m<sup>2</sup>) au prix de 1300€

### **1.6. Communauté d'agglomération : convention de mise à disposition de la voirie (Délibération N°106-2023)**

Dans le cadre de la rétrocession de la compétence voirie à la commune, il convient de mettre fin à la mise à disposition des voies communales au 31 décembre 2022 en établissant un procès-verbal contradictoirement entre les parties.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise Monsieur le maire à signer le procès-verbal de fin de mise à disposition des voies communales.

### **1.7. Communauté d'agglomération : Renouvellement de la convention d'arrosage du terrain de foot. (Délibération N°98-2023)**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la gestion de l'arrosage du terrain d'entraînement de football communautaire est réalisée dans les faits par la commune depuis sa création.

La convention signée en 2020 entre la CA3B et la commune de Ceyzériat fixant les modalités juridiques, techniques et financières de la gestion de l'arrosage du terrain d'entraînement de football communautaire étant arrivée à expiration il est demandé au Conseil municipal de la renouveler :

Le conseil municipal à l'unanimité des présents approuve le renouvellement de la convention.

### **1.8. Désignation d'un référent déontologie. (Délibération N°99-2023)**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que depuis le 1er juin 2023 tout élu local peut consulter un référent déontologue dédié, chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques.

Le Référent déontologue accompagne les élus afin de les prémunir contre les risques juridiques, en particulier les risques de poursuites pénales liés par exemple, aux situations de conflits d'intérêts dans lesquelles ils peuvent se trouver.

Le Centre de gestion de l'Ain propose aux collectivités affiliées la création d'un service de référent déontologue.

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'adhérer à ce service.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- désigne M SUETY, Magistrat retraité pour être référent déontologue des élus de la collectivité
- approuve et autorise le maire à signer le projet de convention proposé par le CDG01.

Les coûts de fonctionnement de cette mission seront facturés à la collectivité adhérente selon le barème réglementaire de 80€ par avis rendu par le déontologue. Le CDG01 rémunérera alors le référent selon les mêmes montants.

### **1.9. Recensement de la population : Recrutement des agents recenseurs. (Délibération N° 2023-100)**

Il sera effectué en début d'année 2024. Cette procédure sera pilotée par madame Edith Jacquemet, agent administratif avec l'appui de six agents recenseurs chargés d'aller au-devant de l'ensemble des foyers de Ceyzériat. Les six agents sont les suivants : Mesdames Lucie Fillat, Martine Bulin, Brigitte Tavernier et Marie-Ange Lauprêtre ainsi que Messieurs Robert Eudo et Thierry Polizzi.

### **1.10. Renouvellement mise à disposition d'une parcelle à la SCI « Les Soudanières ». (Délibération N° 2023-101)**

Le conseil municipal décide de renouveler la convention de mise à disposition de la parcelle B N°16 « Les Brouvières » à la SCI « Les Soudanières 2008 ».

### **1.11. Prime du pouvoir d'achat exceptionnel (Délibération N° 2023-102)**

Monsieur le Maire présente le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics civils de la fonction publique territoriale, Le Conseil Municipal, sur rapport de Monsieur le Maire, décide à l'unanimité l'attribution de cette prime pour les agents de la commune en plafonnant le montant à 300€.

### **1.12. Demande de subvention vidéoprotection (Délibération N° 2023-105)**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de la commune d'installer un système de vidéo protection au complexe sportif de Domagne.

Le montant total des installations est de 2716€ HT.

La commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la Région.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le maire à déposer une demande de subvention à hauteur de 50% auprès des services de la Région.

### **1.13. Appel d'offre « Avenue du Revermont » (Délibération N° 2023-108)**

Monsieur le maire rappelle la délibération du conseil municipal N°23/71 du 28/09/2023 décidant de confier le mandat d'études et travaux de l'Avenue du Revermont à la SPL IN TERRA,

Considérant la consultation lancée le 29/09/2023 sous forme d'une procédure adaptée ouverte pour la maîtrise d'œuvre en vue de la requalification de l'avenue du Revermont et de ses abords,

Considérant le rapport d'analyse des 9 offres reçues,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'attribuer le marché de Maitrise d'Œuvre ayant trait à la requalification de l'avenue du Revermont à INFRATECH (01250 REVONNAS) pour un forfait provisoire de rémunération de 97 000 €HT et une enveloppe financière allouée aux travaux de 1 800 000 €HT.

## **II – Finances, Bâtiments (C. CARTE)**

### **2.1 Décision modificative : intégration du tènement « Le Poizy » (Délibération N° 2023-96)**

Les parcelles cadastrales sur l'emprise de la future crèche d'entreprise acquises par la procédure de « biens sans maître » ne sont pas encore intégrées à notre inventaire comptable et doivent l'être avant la vente. Cette écriture nécessite une délibération du conseil municipal.

### **2.2. Demande d'ouverture de compte à terme (Délibération N° 2023-103)**

Les collectivités locales et leurs établissements publics ont la possibilité de placer des fonds sur des comptes à terme rémunérés ouverts auprès de l'État.

Ce sont des placements à court terme dont historiquement les taux depuis 2016 étaient très inférieurs à 1% donc non proposés. Les évolutions des marchés financiers permettent désormais aux communes d'y souscrire avec un taux de rendement de 3.77% pour un placement sur 6 mois possiblement reconductible.

Après échange avec le trésor public, il est proposé au conseil municipal un placement de 1 millions d'euros pour 6 mois sachant que les dépenses conséquentes engendrées sur la rénovation de l'avenue du Revermont ne commenceront pas avant le milieu de l'année 2024.

Le conseil municipal après en avoir délibéré autorise Monsieur le Maire à signer et à mettre tout en œuvre pour ouvrir un compte à court terme avec les services de gestion comptable.

### **2.3. Admission en non valeurs de titres irrécouvrables**

L'admission en non-valeur est une procédure comptable permettant d'ajuster le résultat comptable à la réalité en provisionnant des recettes non perçues sur un compte spécifique.

Cela concerne principalement les non perçus du loyer de la salle de réunion du bâtiment place des cygnes pour un montant de plus de 2000€ sur un total de 3433.07€.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur les titres émis sur la liste émise par Monsieur le Trésorier Principal Municipal, pour un montant de 3433.07€.

### **2.4. Point sur les travaux**

#### **Locaux de la mairie :**

La commission a effectué une visite des locaux de la mairie. Les travaux avancent comme prévu au nouveau planning.

Le déménagement du pôle administratif est prévu la 1<sup>ère</sup> semaine de décembre ; reprise de la 2<sup>ème</sup> phase avec la salle du conseil, les deux bureaux et du couloir le 05 décembre pour une fin de chantier au 15 janvier.

Des devis ont été demandés pour le changement ou peinture des pareclozes vertes sur les vitrages intérieurs et extérieurs. La décision sera prise suivant le coût.

#### **Cave des Chartreux :**

Madame Claire Poncety a contacté Monsieur Yves AUTIN qui, bénévolement vient de repeindre les boiseries des ouvrants extérieurs de la cave et qui, aux beaux jours va aussi rafraichir les rambardes de la Halle dès qu'une fuite sera réparée par le zingueur. Le Conseil Municipal remercie Madame Claire Poncety pour cette initiative et bien sûr Monsieur AUTIN pour cette action bénévole.

## **III – Travaux, voirie, sécurité (Alex CARMINATI)**

### **3.1. Travaux en cours**

Les travaux d'assainissement de l'Avenue du Revermont ont commencé pour une durée de 6 mois.

Petit Patrimoine : il est prévu la réfection du lavoir de la Grande Fontaine.

## **IV – Urbanisme (C. POMMERUEL)**

### **4.1. Commission urbanisme du 21 novembre**

#### **PERMIS DE CONSTRUIRE**

Demande en date du 20 octobre 2023 de SCI LES SOUDANIERES  
Sur un terrain situé La Plaine  
Parcelle(s) N° 417 & 696 Section B située(s) en zone UX  
D'une superficie totale de 21022 m<sup>2</sup>  
Pour construction d'un bâtiment de stockage

Demande en date du 26 octobre 2023 de SCI LUDO  
Sur un terrain situé 1980 route de Jasseron  
Parcelle(s) N° 106 & 107 Section AD située(s) en zone Np  
D'une superficie totale de 3064 m<sup>2</sup>  
Pour constructions d'une véranda et d'une piscine

#### **DÉCLARATIONS PRÉALABLES**

Demande en date du 18 octobre 2023 de Benjamin RAYMOND  
Sur un terrain situé 905 route des Soudanières  
Parcelle(s) N° 225 Section AC située(s) en zone UB  
D'une superficie totale de 615 m<sup>2</sup>  
Pour édification d'une clôture

Demande en date du 23 octobre 2023 de WORLDSUN  
Sur un terrain situé 356 chemin de la Charbonnière  
Parcelle(s) N° 1911 Section A située(s) en zone UB  
D'une superficie totale de 1443 m<sup>2</sup>  
Pour installation de panneaux photovoltaïques en sur-imposition de toiture pour auto consommation

Demande en date du 24 octobre 2023 de François DUPRE  
Sur un terrain situé 77 route du Relais  
Parcelle(s) N° 592 Section AH située(s) en zone UB et A  
D'une superficie totale de 6190 m<sup>2</sup>  
Pour la division en vue de construire

Demande en date du 30 octobre 2023 de Sarah VANGREVELYNGHE  
Sur un terrain situé 25 rue Joseph Bernier  
Parcelle(s) N° 245 Section AL située(s) en zone UAc  
D'une superficie totale de 56 m<sup>2</sup>  
Pour réfection de la toiture

Demande en date du 03 novembre 2023 de Corinne JOBAZE  
Sur un terrain situé 14 bis rue Henri Dunant  
Parcelle(s) N° 490 Section AM située(s) en zone UB  
D'une superficie totale de 1175 m<sup>2</sup>  
Pour installation de panneaux photovoltaïques en sur-imposition de toiture

Demande en date du 08 novembre 2023 de Benjamin MUSEL  
Sur un terrain situé 49 chemin de la Croix de Bois  
Parcelle(s) N° 51 Section AK située(s) en zone UB  
D'une superficie totale de 736 m<sup>2</sup>  
Pour installation d'un portail coulissant

Demande en date du 08 novembre 2023 de Didier RENDU

Sur un terrain situé 135 route des Métras  
Parcelle(s) N° 88 Section AC située(s) en zone UB  
D'une superficie totale de 193 m2  
Pour installation de panneaux photovoltaïques en sur-imposition de toiture

Demande en date du 13 novembre 2023 de Dominique GAGNIEUX  
Sur un terrain situé 1980 route de Jasseron  
Parcelle(s) N° 106, 107, 105 & 146 Section AD située(s) en zone Np  
D'une superficie totale de 3355 m2  
Pour installation de panneaux photovoltaïques en sur-imposition de toiture

Demande en date du 17 novembre 2023 de SAS BRESSE ENERGIES CYTOYENNES  
Sur un terrain situé Place du 19 mars 1962  
Parcelle(s) N° 94 & 905 Section AL située(s) en zone UE  
D'une superficie totale de 3057 m2  
Pour installation de panneaux photovoltaïques en sur-imposition de toiture

#### DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER

Demande en date du 16 octobre 2023 de Maître Céline CORNU  
Sur un terrain situé 203 rue du Général Léchères  
Parcelle(s) N° 266, 267, 379 & 380 + 40 & 41 Section AH & AI située(s) en zone UB et Np  
D'une superficie totale de 9715 m2  
VENTE CONSORTS ALBERTIN / GARDE

Demande en date du 17 octobre 2023 de SCP VIEILLE, TANDONNET, ADRIEN  
Sur un terrain situé 118 chemin de la Charbonnière  
Parcelle(s) N° 1825 Section A située(s) en zone UB  
D'une superficie totale de 1014 m2  
VENTE CROLET / KOUROUPIS

Demande en date du 02 novembre 2023 de NOTAIRES CONSEILS  
Sur un terrain situé 13 rue Joseph Bernier  
Parcelle(s) N° 489 & 973 Section AL située(s) en zone UAc  
D'une superficie totale de 267 m2  
VENTE PERRIN / CHEVALIER \_ DEGAND

Demande en date du 03 novembre 2023 de SCP GUERIN PEROZ DORANGE COEURET  
Sur un terrain situé 135 route de Nantua  
Parcelle(s) N° 151, 152, 153 & 173 Section AI située(s) en zone UB  
D'une superficie totale de 2163 m2  
VENTE JOSSERAND / GENEVOIX

Demande en date du 15 novembre 2023 de Maître Julien VUITON  
Sur un terrain situé 2 rue Jean IV  
Parcelle(s) N° 281 Section AL située(s) en zone UAc  
D'une superficie totale de 155 m2  
VENTE LECOQ \_ KATZ / FRANCK

Demande en date du 17 novembre 2023 de Maître SELAS MANIGAND CHIBI  
Sur un terrain situé 19 allée de la Fontaine  
Parcelle(s) N° 685 & 684 Section AB située(s) en zone UB  
D'une superficie totale de 1623 m2  
VENTE ALLAIN / MICHAUD \_ CHOTEAU

Demande en date du 17 novembre 2023 de Cabinet TERRANOTA  
Sur un terrain situé 6 rue des Pivoines  
Parcelle(s) N° 526 Section AM située(s) en zone UB  
D'une superficie totale de 1050 m<sup>2</sup>  
VENTE ECHEGUT / GEX

Demande en date du 17 novembre 2023 de Maître Barbara BREUIL  
Sur un terrain situé Les Soudanières  
Parcelle(s) N° 25 Section AD située(s) en zone UB  
D'une superficie totale de 603 m<sup>2</sup>  
VENTE TERRAIN EL JAHOUARY / DOGAN

#### **4.2. Instruction des droits des sols (Délibération N° 2023-107)**

Le conseil municipal, entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré  
Approuve l'avenant aux conventions de service commun et unifié d'instruction des actes et autorisations du droit des sols entre la Communauté d'agglomération de Bourg-en-Bresse, la Communauté de Communes de la Veyle, la Communauté de Communes de Bresse et Saône et leurs communes membres respectives utilisatrices du service ;

### **V – Vie Scolaire et périscolaire (C. TRENTESAUX)**

#### **5.1. Conseil d'école maternelle et élémentaire**

La commission scolaire s'est réunie le 23 novembre

- **Le conseil d'école élémentaire a eu lieu le 10 novembre**

Les effectifs sont stables depuis plusieurs années soit actuellement 190 inscrits (1 de plus que l'année précédente) donc pas de fermeture de classe envisagée.

Le programme pHARe c'est-à-dire le protocole pour agir contre les situations de harcèlement à l'école a été mis en place. Une journée de sensibilisation a eu lieu dans chaque classe et les élèves de CE2, CM1, et CM2 ont complété le questionnaire d'auto-positionnement sur le climat scolaire envoyé par le ministère.

Les exercices de sécurité incendie et PPMS se sont bien déroulés conformément à la législation en vigueur de même en maternelle.

Le projet phare de l'année est « les jeux olympiques ». La cérémonie de lancement a eu lieu le 8 septembre avec le parcours de la flamme olympique.

Un cross solidaire en partenariat avec l'association ELA (contre la leucodystrophie) a eu lieu le 10 novembre. Un chèque de 1012€ a été remis à l'association suite à l'appel aux dons des parents et la participation de la coopérative scolaire. Arnaud Bonin sportif de haut niveau (traileur) a remis les diplômes aux élèves.

Le cycle basket du cycle 3 s'est terminé par une sortie à la JL pour suivre le match le 14 novembre. Après le match les élèves ont pu rencontrer les joueurs autour d'une collation.

Les CE2 et les CM1 suivront des séances de piscine à Carré d'eau à partir du 26 Mars.

Thibault Larue intervenant musical, intervient toute l'année dans toutes les classes à raison de 45 min par classe par semaine. Une restitution de ce travail aura lieu en juin.

Projet arts et JO : Mme Gaëlle Guibourgé plasticienne interviendra 3 fois dans chaque classe pour faire découvrir des techniques plastiques en utilisant du matériel de récupération. Des créations seront exposées aux « Journandises » et au château de la Garde. Cette activité est financée par le sou des écoles.

Une animation sous forme d'ateliers proposée par chaque classe en partenariat avec le comité Départemental Handisport de l'Ain aura lieu les 25 et 26 mars. Activité également financée par le sou des écoles.

Les enseignants remercient la municipalité pour tous les achats et travaux qui ont été exécutés notamment le changement des fenêtres et le matériel informatique.

- **Le conseil d'école maternelle a eu lieu le 14 novembre.**

Les effectifs sont actuellement de 106 élèves inscrits. 45 élèves de grande section partiront au CP à la rentrée prochaine et 30 enfants pour la petite section sont prévus pour la rentrée 2024.

Suite la rencontre avec Mme l'inspectrice de circonscription la fermeture de la 5<sup>ème</sup> classe est donc officielle.

Le thème de l'année est l'art. Une rencontre avec l'artiste Olivier Bouvard a eu lieu. Il réalise des portraits par technique de collage de différents matériaux. Il interviendra plusieurs fois dans chaque classe et une exposition des travaux aura lieu en fin d'année.

Une sortie spectacle « pourquoi pas » organisée par les petites scènes vertes a eu lieu vendredi pour les moyens et les grands à Cize.

Les enseignants remercient la municipalité pour le remplacement rapide du matériel informatique dérobé lors du cambriolage.

Ils souhaitent aller plus souvent à la bibliothèque car chaque classe se rend à la bibliothèque une fois par période soit 5 fois dans l'année.

Je rappelle le marché de Noël organisé par le sou des écoles qui aura lieu le 8 décembre sous la halle de 16h00 à 22h00.

D'autre part comme prévu le personnel de l'école et du secrétariat a reçu une formation pour l'utilisation des extincteurs soit 15 personnes.

## **VI – Sport -Action Sociale (C. TAVEL)**

### **6.1. Compte rendu des différentes assemblées générales des associations : boules, Rythme Danse, Cyclo Club, Foyer de l'amitié.**

#### **Assemblée générale de Rythme Danse du vendredi 13 octobre 2023**

La mairie est remerciée pour les salles de danses et la subvention. Il reste la pose des glaces.

La saison a été clôturée par le traditionnel gala de fin d'année. Il s'est déroulé le samedi 24 juin au centre festif de Ceyzériat et a permis de réunir environ 485 personnes.

Durant cette saison, 114 élèves ont été accueillis : 92 enfants et adolescents et 22 adultes. 4 professeurs pour cette saison :

- Mme Josie CAMOZZI pour la danse contemporaine
- Mme Caroline PULCINI pour les cours d'éveil, initiation, classique débutant et modern'jazz
- M. Wassim BERISS pour le hip hop
- Mme Elodie MATTHIA pour la danse africaine

Durant cette année, il y a eu une présentation d'élèves en concours en danse contemporaine avec le professeur Josie CAMOZZI

1<sup>er</sup> régionale; Marjoline NGUYEN DUC LONG : 1er prix félicitations et coup de coeur du jury Hermance RAISSON et Anaëlle LARGE-LAURENT : 2<sup>ème</sup> prix

2<sup>ème</sup> prix national : Marjoline NGUYEN DUC LONG et Pauline HERINGUEZ : 2<sup>ème</sup> prix

#### **Bilan financier**

L'exercice est clos au 30/09/2023 avec un résultat positif de 2 775 €, alors que les deux exercices précédents étaient déficitaires.

L'ensemble des actions menées par l'équipe (T-shirts, Gala, DVD) ont permis de générer un bénéfice d'environ 1 500 €.

Pour la première fois une subvention du département à hauteur de 2 398 € a permis à l'association d'équilibrer ses comptes depuis plusieurs années, de financer l'achat de matériel et de costumes pour le gala.

Bilan 33 600 euros sur les comptes.



Saison 2023-2024

Trois professeurs

Dont deux salariés et un auto-entrepreneur.

- Mme Josie CAMOZZI qui assure un cours en initiation et les cours de contemporain.

- Mme Caroline PULCINI qui assure les cours éveil, initiation, danse classique et modern'jazz 8/10 ans et un cours de modern'jazz ado/adultes dès 15 ans.

Un nouveau cours de barre à terre est lancé à partir du 6 novembre en remplacement du cours modern'jazz ado qui n'a pas pu être maintenu faute d'inscriptions.

- Mr Wassim BERRISS assure deux cours de hip hop.

Des actions sont envisagées auprès de l'école élémentaire (classes de CE2, CM1 et CM2) et du collège de Ceyzeriat afin de faire connaître l'association et les cours proposés aux (prés) adolescents dont plusieurs ne peuvent être maintenus cette année faute d'un nombre d'élèves suffisant.

Le gala est prévu le 29 juin 2024 au centre festif.

Elections du bureau

Deux personnes quittent le bureau : Benoît DEVOUASSOUX, actuel trésorier et Mathilde BERGER, actuelle présidente.

Un nouveau bureau est nommé :

- Président : Mr Yoann BILLARD
- Trésorier : Mr Julien CANCIANI
- Trésorière adjointe : Mme Marie-Noëlle BUISSET

● Secrétaire : Mme Rachel BILLARD-OGEAS

● Secrétaire adjointe : Mme Solène CHASSE

Conseil d'Administration:

- Joëlle N'GUYEN DUC LONG (communication, création costumes, aide gala et ponctuelle)

- Loriane SIMON (achats costumes, aide gala et ponctuelle)

- Eric GUIZOL (aide gala, référent technique)

- Steven OLIVIER (aide gala et ponctuelle)

### **Assemblée des cyclos du 03/11/2023**

30 licenciés - 36 adhérents au club

Il y a eu 3 départs pour 3 arrivées.

20 hommes et 16 femmes ; 3 sorties par semaine. Participations à 7 rallyes

1 séjour à Vaison la romaine du 27 mai au 3 juin.

Organisation du rallye de la grande margot qui a rassemblé 285 coureurs sur 3 parcours.

Bilan financier : recette 3082 euros dont 1658 de licences 300 euros de maillots

Dépenses : 2814 euros dont 1501 de licences ; 843 euros de maillots, 558 euros de convivialité

La grande margot a été bénéficiaire de 1109 euros.

Solde de l'année : 269 euros

Bilan financier : 4464, 51 euros à l'actif

Une augmentation des licences de 10 à 15 euros est programmée.

Pour 2023-2024 :

Sortie à Nauzac

Organisation du rallye de la grande Margot

Renouvellement du bureau :

Départ du président M Broyer et de la secrétaire Mme Armand

Nouveau président : M Nicolas Jean Marie

### **Assemblée générale des boules de Ceyzeriat le 20 octobre 2023**

24 licenciés soit 4 nouveaux.

Saisons 2022-2023 :

Qualification de Lydie Grenier au championnat de France avec 2 joueuses de Polliat. Hélas défaite au premier tour. Elle monte en 3<sup>ème</sup> division pour la nouvelle saison.

Le reste des compétiteurs est en 4<sup>èmes</sup> division.

Organisation de 2 sociétés et de 5 concours dont 2 au boulodrome de Villereversure.

Achats de nouveaux frigos

Renouvellement des maillots.

Rapport financier :

La mairie est remerciée pour sa subvention de 150 euros ainsi que les sponsors pour les dons lors des concours et pour l'achat des maillots.

Recettes : 4746,02 euros dont 1220 euros de licences

Dépenses : 6 277,19 dont 1358,56 achats de maillots et achats de 3 frigos.

Soit au total un déficit de 1 531, 17 euros.

Bilan financier 5 216,18 euros à l'actif

## **6.2. Repas des anciens et colis**

216 convives dans une ambiance agréable. Un grand merci à toutes les personnes qui ont participé au bon déroulement de cette journée festive.

Au mois de décembre 45 colis seront distribués par les membres du CCAS

## **VII – Associations culturelles, actions patrimoniales, événementiel (I. FRANCK)**

### **7.1. Assemblées générales de la Maison de la Musique et de l'Union musicale.**

#### **Assemblée générale de l'Union Musicale du 24/11/2023**

Près de 90% des membres de l'Union Musicale étaient présents lors de l'Assemblée Générale de l'Association, ce qui représente bien l'état d'esprit des musiciens tous très attachés et impliqués dans leur association notamment dans l'organisation des grosses manifestations comme le loto, la Fête de la Musique et la Fête Populaire du 13/07. Le bilan moral 2022/2023 est très satisfaisant avec enfin une année pleine et normale et l'arrivée de 4 nouveaux musiciens et la participation à 18 manifestations.

Le bilan financier présente 16 674.65 € de dépenses pour 17 242.66 € de recettes principalement dues aux manifestations organisées comme le loto ou le 13 juillet. Le bénéfice net est donc de 568.09 €

L'association remercie la Municipalité pour sa subvention de 1500.00 € ainsi que pour les locaux mis à disposition.

La nouvelle saison a déjà démarré sur les chapeaux de roue avec le concert NOIR HOUBLON, beau projet dense et fédérateur et qui a connu un gros succès auprès du public malgré un résultat financier de -1500€, ce qui ne décourage en rien l'association qui prépare pour le printemps 2024 une collaboration avec le Skokiaan Brass Band pour nous emmener cette fois à la Nouvelle Orléans ainsi que de nombreuses autres manifestations.

Madame Franck a remercié à son tour au nom du conseil municipal l'Union Musicale pour leurs nombreuses participations à la Vie locale que ce soit pour les commémorations, la cérémonie des vœux, la fête de la musique ou la fête du 13 juillet que l'association co-organisera de nouveau en 2024 avec la Municipalité.

#### **Assemblée Générale de la Maison de la Musique de la Vallière du 28/11/2023**

L'association compte 150 élèves répartis sur 21 communes. L'effectif est stable avec un nombre croissant d'adultes (45 pour 36 l'année précédente) et un renouvellement constant (33 arrivants pour 31 départs). Ceyzériat et Revonnas étant les communes avec le plus d'élèves. Plus de 10 enseignements en instruments et chants sont proposés en cours.

Afin de permettre à chacun de découvrir l'enseignement musical, l'association rappelle qu'elle propose des ¼ d'heures gratuit en instrument ainsi que l'Audition de Noël ouverte à tous (adhérents ou non)

La Maison de la musique a participé à 17 événements lors de la saison 2022/2023 sur le Territoire de Grand Bourg Agglomération.

La Maison de la musique intervient également dans les écoles de l'ancienne communauté de communes de la Vallière dont Ceyzériat. C'est une partie importante de l'activité puisque plus de 900 élèves bénéficient de cette activité scolaire suivant le choix des communes.

Le bilan financier fait apparaître un léger bénéfice de 1106 € conséquence de 168 815 € de charges (dont 93% des charges de personnel) et 169 921 € de produits démontrant la pertinence de l'augmentation de 2% des cotisations décidée l'année précédente et permettant d'équilibrer le budget.

L'Association a de nombreux projets pour la saison 2023/2024 et notamment un concert de fin d'année au centre festif le 07 juin 2024 avec les classes de solfèges, les élèves de chant, les ensembles vocaux et des instrumentalistes avec le tribute « Véronique Samson » qui reprendra les grands succès de la chanteuse.

La Maison de la Musique remercie vivement les communes, Grand Bourg Agglomération et le Conseil départemental pour leur soutien et plus particulièrement Ceyzériat qui met à leur disposition gratuitement 7 salles. Pour rappel la cotisation des communes est de 3.05€/habitant et la subvention annuelle de l'Agglomération de 40156 € /an.

Madame Franck félicite cette année encore la Maison de la Musique pour son dynamisme et sa gestion rigoureuse. En effet il est important de rappeler que cette association de 150 adhérents et employant des salariés reste gérée et administrée uniquement par des bénévoles.

L'un d'entre eux Mario Molard présent depuis 2005 est mis à l'honneur par la présidente Maryse Flochon pour son implication constante dans l'Association.

## **7.2. Nom des salles de danse et de musique de l'Ancienne Mairie**

Pour rappel, la commission avait consulté les adhérents des associations utilisatrices des salles de l'ancienne Mairie afin de leur donner un nom. Voici leurs propositions retenues par la commission culture.

Pour l'ancienne salle de Créa Tout Va occupé par Arts métalliques :

Salle Claude GASTEL car il fait référence à la fois au dessin et à l'art mais aussi au Mont July. Il est né en 1772, ancien professeur de dessin à Bourg en Bresse puis dessinateur au Cabinet topographique de l'Empereur, il a participé à la réalisation de la carte de l'Egypte. Il réunit en 1823 les 2 maisons de village en une importante propriété qu'il aménage dans le style Empire. En 1840 cette propriété prend le nom de Clos de Mont July (actuellement maison Lefèbure).

Pour les salles de danse et de gymnastique

Salle Arabesque

Salle Isadora

Propositions École de Musique :

Pour le Rez de Chaussée : La proposition de salle Harmonie semble parfaitement correspondre à la salle utilisée par l'Union Musicale. Les autres salles conserveront leurs noms actuels

L'école de musique souhaiterait dans le cadre de cette campagne de signalisation la mise en place d'une signalétique Couleur type celle de la garderie « ECOLE DE MUSIQUE » apposée au-dessus de la porte vitrée côté parking de la crèche. C'est une proposition pertinente à faire chiffrer pour proposition à l'adjoint aux finances et bâtiments

## **VIII – Questions diverses**

### **8.1. Demandeurs d'emploi.**

	H	F	Indemnisables	Non indemnisables	Total
Novembre 2023	49	70	103	16	119

### **8.2. Prochain conseil municipal**

Jeudi 25 janvier 2023 à 19h30